

Janvier 2025

STOPAUX DÉRIVES
DE LA CHASSE

Le collectif vous souhaite une bonne année 2025 !

Chers signataires, chers amoureux du vivant,

Pour la cinquième année consécutive, randonneurs, cyclistes, naturalistes, promeneurs occasionnels et autres se verront privés de leurs activités en forêt durant le mois de janvier. En effet, le Gouvernement wallon a décidé d'accorder aux chasseurs un mois supplémentaire pour les battues aux cerfs et aux sangliers.

Ces prolongations "exceptionnelles" devenues régulières illustrent l'incapacité des chasseurs à réguler les surdensités de grand gibier dans les forêts wallonnes. Même si la cause de ces surdensités relève de différents facteurs naturels amplifiés par certaines pratiques comme le nourrissage artificiel, le maintien des surdensités vient simplement du fait qu'une réelle régulation des populations de grand gibier n'est ni l'intérêt ni la motivation des chasseurs.



Par ailleurs, à l'heure où la période réglementaire de battue au grand gibier arrive à son terme (1er octobre au 31 décembre sans compter la prolongation), force est de constater que les pratiques de chasse ne sont toujours pas un exemple à suivre en Wallonie.

Avant même l'ouverture des battues au grand gibier du 1er octobre, de nombreuses dérives sont déjà parvenues auprès du collectif Stop Dérives Chasse. Les battues à cor et à cri, une fois autorisées, ont ensuite amené avec elles leur lot d'infractions et de nuisances vis-à-vis des riverains, promeneurs et autres usagers de la forêt.

S'il serait redondant de citer toutes les thématiques liées aux dérives et infractions de chasse en Wallonie que vous avez pu nous témoigner, il est clair que certaines pratiques impactent les riverains et usagers de la forêt partout en Wallonie de façon régulière.



Les dérives d'octobre

Mise à mort cruelles,
importations massives de
faisans, emprise sur le
territoire...

[Je lis l'article !](#)

Les dérives de novembre

Fermetures illégales des
chemins, impact sur les
riverains, gibier mort de ses
blessures...

[Je lis l'article !](#)

Les dérives de décembre

Restes de gibier dépecé au
bord des chemins, affiches
rouges absentes sur certains
chemins...

[Je lis l'article !](#)

Guide du lanceur d'alerte, actions de plaidoyer, évènements, enquêtes de terrain...

TOUTES nos actions nécessitent des moyens.

[Soutenez-nous !](#)



Parmi d'autres quartiers et communes particulièrement touchées par les pratiques déviantes de certaines chasses "business" que le collectif prévoit de suivre de plus près en 2025, nous souhaitons mettre en avant les nuisances subies et la réaction de certains riverains à Seraing vis-à-vis de plusieurs évènements.

Après avoir assisté à deux reprises - une battue en octobre et une en décembre - à la mise à mort impressionnante de sangliers en souffrance, mordus par des chiens à quelques mètres de leurs habitations, les riverains du Val-Saint-Lambert en ont eu assez du manque de réactivité de leur commune et des longues procédures juridiques. Via le collectif citoyen Cristal et Nature, ils ont donc lancé une pétition pour interdire toute chasse à moins de 200 mètres des habitations et pour préconiser d'autres méthodes alternatives.

**Je signe la pétition du collectif citoyen de
Seraing !**

"En cas de nécessité de régulation, la mise en place de méthodes alternatives pour la gestion du gibier, telles que les poussées silencieuses, plus éthiques et respectueuses du cadre de vie des citoyens et du bien-être animal. La garantie de la sécurité des habitants et le respect du bien-être animal dans toutes les zones concernées", demandent les riverains, rédacteurs de [la pétition](#).

Sans réponse actuellement de la part des autorités compétentes de la ville de Seraing, cette pétition mérite un petit coup de pouce. Les demandes formulées étant similaires aux revendications du collectif, nous vous invitons chaudement à signer cette pétition pour que l'appel des citoyens soit enfin entendu !

Sur base de toutes ces dérives signalées en 2024, le collectif compte bien, une année encore, tout mettre en œuvre en 2025 pour assurer :

- La protection et la restauration des écosystèmes naturels ;
- La sauvegarde de la faune et de la flore sauvage ;
- La protection du patrimoine génétique local des espèces animales classées gibier ;
- La minimisation des dégâts agricoles et sylvicoles et des risques sanitaires dus à la surabondance des ongulés ;

- La limitation de la souffrance infligée aux animaux de la faune sauvage par la chasse de loisir ;
- La reconnaissance du rôle multifonctionnel de la nature et des forêts au profit de l'ensemble des citoyens.

Grâce à vous, généreux.e.s donateur.trice.s, et grâce au soutien de nos associations partenaires, le collectif Stop Dérives Chasse a pu continuer ses activités de militance en 2024 de façon indépendante. Nous tenons à vous remercier du fond du cœur pour cela tout en vous souhaitant encore une fois le meilleur pour 2025.

Les actualités :



Selon lui, le massacre annuel de dizaines de milliers d'oiseaux d'élevage en Wallonie ne relèverait pas de ses compétences.

[Lire l'article !](#)



Début décembre était votée une proposition en faveur d'un déclassement du statut de protection du loup, le faisant ainsi passer l'espèce comme "chassable" en Europe.

[Quel avenir pour les grands prédateurs ?](#)



Bonne nouvelle : le collectif a enfin obtenu un rendez-vous avec le cabinet de la Ministre de la chasse Anne-Catherine Dalcq.

Le combat pour une chasse plus durable est lancé, en espérant pouvoir collaborer avec le nouveau gouvernement !



Le Collectif vit grâce à vous !

Tout don, aussi petit soit-il, peut faire la différence !

Comme vous le savez désormais, notre combat pour abolir les dérives de la chasse en Wallonie ne peut se faire que grâce à vos dons. Ce dernier va être très intense dans les prochains mois avec la rencontre de la Ministre Anne-Catherine Dalcq ainsi que d'autres actions de militance donc nous vous parlerons bientôt !

Nous comptons sur vous : **chaque euro compte !**

Faites un don sur notre
nouvelle plateforme !

Ou

**Faites un don directement sur le compte de Stop Dérives
Chasse**

BE54 7340 5911 0997

Communication : "DON SDC"

Ou scannez le QR code suivant avec l'application Payconic de Bancontact :



Jusqu'à 45 % de réduction d'impôts
à partir de 40€ de dons

Par exemple, un don de **100€** pour soutenir le Collectif Stop Dérives Chasse ne vous coûtera que **55€** !

STOP AUX DÉRIVES DE LA CHASSE

Ensemble, engageons-nous pour faire modifier la loi belge dont le fondement datant de 1882 ne tient pas compte des réalités du 21ème siècle en ce qui concerne:

- la perte dramatique de biodiversité,
- le bien-être animal,
- les aspirations sociétales.

Exigeons que le gouvernement mette fin aux dérives de la chasse qui déstabilisent l'ensemble des écosystèmes en mettant en œuvre les dispositions législatives nécessaires pour réformer la chasse en profondeur en la mettant en concordance avec notre époque et les aspirations de la majorité des citoyens.



stopderiveschasse.be

Chaussée de Marche, 919 - 5100 Namur

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}

Vous avez reçu ce mail car vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Se désabonner](#)